

Jeudi 25 mars 2021  
Communiqué de presse

**Ascension au sommet du puy de Dôme :  
Le chemin des Muletiers interdit au public du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril inclus**

Le chemin des Muletiers permettant l'ascension au puy de Dôme doit faire l'objet de travaux d'entretien réalisés par le Service Environnement et Valorisation de l'Espace (SEVE) du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, avant le démarrage de la saison touristique avec les vacances de Printemps. En conséquence, les communes d'Orcines et Ceysat ont pris un arrêté (n°2021-045) interdisant l'ascension des piétons par le chemin des Muletiers du lundi 29 mars au jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 inclus.

La montée au sommet du puy de Dôme ne peut alors s'effectuer sur cette période, qu'en empruntant le chemin des Chèvres.

Pour rappel, dû au contexte sanitaire, les infrastructures au sommet du puy de Dôme ne sont pas ouvertes au public, y compris la salle pique-nique et les toilettes attenantes. **Seul un accès aux toilettes au col de Ceysat reste possible.**

Par ailleurs, nous comptons sur le civisme des randonneurs afin de maintenir la propreté du site, en leur demandant de jeter leurs déchets dans les poubelles, et si cela n'est pas possible de les redescendre avec eux.

Merci de diffuser le plus largement possible ces informations.